

## Fleuriste

1<sup>ère</sup> session 2020



Le titulaire de ce CAP exerce une activité à caractère artisanal et artistique. Il maîtrise les techniques de base du métier de fleuriste. Il assure la réception des fleurs coupées, des plantes et des arbustes. Il sait les conserver et les entretenir. Doté d'un esprit créatif, il réalise des arrangements floraux en utilisant les techniques de dressage, de montage et de piquage. Maîtrisant à la fois les techniques de base du métier de fleuriste et les étapes de la vente, le titulaire de ce CAP participe à :

- la réception de tous végétaux et produits associés, la reconnaissance et la préparation des végétaux en vue de leur utilisation ;
- la fabrication de tous types d'arrangements floraux ;
- la mise en vente et à la commercialisation des produits, l'accueil, le conseil et la fidélisation des clients ;
- l'entretien de la zone marchande, la vérification de l'état sanitaire des végétaux.

Il assure également :

- le suivi de la commande et de la livraison, le traitement des ordres de transmission florale.

Il assure la vente courante des plantes et fleurs, conseille la clientèle et concourt à sa fidélisation. Son état d'esprit est celui d'un bon gestionnaire, soucieux de qualité et d'efficacité.

Ce métier nécessite une bonne condition physique : station debout, fraîcheur et humidité constante (pour conserver les fleurs), travail les week-ends et jours fériés.

La connaissance en botanique, technologie professionnelle et dessin d'art appliqué à la profession seront également appréciés.

### Débouchés

Ce CAP permet une bonne insertion sur le marché du travail. La diversité des lieux de vente facilite la promotion et la commercialisation des fleurs. Ainsi chaque année 1 000 à 1 300 postes de fleuriste sont à pourvoir.

Le fleuriste peut exercer son activité comme employé : en magasin traditionnel relevant du secteur de l'artisanat ; en magasin de fleurs libre service, en rayon spécialisé d'un commerce polyvalent, en entreprise de décoration, traiteur, hôtellerie, en atelier d'art floral.

Après quelques années d'expérience, il peut créer ou reprendre un fonds de commerce pour diriger son propre magasin.

### Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

### Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
Enseignement technologique et professionnel	17h	17h
Français, histoire-géographie	4h30	4h
Mathématiques Sciences	4h	3h30
Langue vivante	2h	2h30
Arts appliqués-cultures artistiques	2h	2h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Prévention –santé- environnement	1h	1h30
Période de formation en milieu professionnel	8 semaines	8 semaines
Enseignements facultatifs		
Atelier d'expression artistique	2h	2h
Atelier Education physique et sportive	2h	2h

### Enseignements professionnels

- **réception, préparation et stockage des végétaux** : aide à la réception et à la vérification des produits, préparation des végétaux, stockage des produits en fonction de leur spécificité, maintien du lieu de stockage dans un état correct, etc

- **production-transformation** : préparation et organisation du travail, réalisation de bouquets, d'assemblages, adéquation de la réalisation avec la commande, etc.
- **Vente** : accueil du client, recherche des besoins, présentation des produits correspondant aux attentes du client, argumentation, conclusion de la vente ;
- **accompagnement de la vente** : maintien de l'attractivité du point de vente, actualisation du fichier client, réception des réclamations ;
- **technologie et environnement professionnel** : le métier de fleuriste, l'environnement professionnel ;
- **environnement économique, juridique et social des activités professionnelles.**

## Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 16 semaines réparties sur les 2 années de formation à part égale.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

## Examen

### Unités professionnelles :

- Vente, conseil et mise en valeur de l'offre, coeff. 6 (dont coeff. 1 Prévention – santé - environnement)
- Préparation et confection d'une production florale, coeff. 6

### Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation morale et civique, coeff. 3
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

## Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 12 candidats inscrits, 12 présents, 10 admis (soit 83.33 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 6 candidats inscrits, 6 présents, 3 admis (soit 50.00% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 10 candidats inscrits, 10 présents, 8 admis (soit 80% de réussite).

## Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### Principales poursuites d'études

- BP Fleuriste
- BTM Fleuriste

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

## Où se former en Languedoc Roussillon

### 30 Nîmes

CFA des métiers **A**

### 34 Castelnau le Lez

CFA Agricole de l'Hérault (site LPA H. de Balzac) **A**

### 66 Perpignan

EREA Joan Miro

### 66 Rivesaltes

CFA agricole des PO **A**

**A** Formation en apprentissage

## En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Voie pro : Les métiers de la vente et du commerce
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**